



PROCES VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion : mercredi 30 août 2023 par voie électronique

Présidence : M. Daniel FONTENIAUD

Présents : Patricia BEAURENAUD - Stéphane BONARDOT - Christophe CAILLIET - Jean-Marie COPPI - Roland COQUARD - Daniel DURAND - Jean-François GONDELLIER - Thierry MUNINGER - Michel NAGEOTTE - Christophe NOGUES - Bernard PAUTONNIER - Christian PERDU - Philippe PRUDHON - Christian RENIER - Alain RICHARD - Daniel ROLET - Françoise VALLET - Nicolas VUILLEMIN - Thierry WANIART - Haithem ZAIED

Participant (voix consultatives) : Laurent KLIMCZAK – VUILLEMIN Nicolas - FRANQUEMAGNE René

1 - GROUPES CHAMPIONNAT REGIONAL 1 HERBELIN

A la suite de la notification en date du 28 août 2023 du procès-verbal du 24 août dernier de la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux, le club A.S. PERROUSIENNE accède au championnat Régional 1 HERBELIN pour la saison 2023/2024,

Le Conseil d'Administration avait validé, par son procès-verbal en date du 26 juillet 2023, à l'unanimité la composition des groupes suivants :

POULE A : AJ AUXERRE 3 / AS BEAUNE / CHALON FC / MONTCEAU FC / SENS FC / FONTAINE LES DIJON FC / GARCHIZY AS / FC GUEUGNON 2 / IS-SELONGEY 2 / QUETIGNY AS / ST SERNIN US / STADE AUXERRE

POULE B : BRESSE JURA / FAUVERNEY / JURA LACS / JURA SUD 2 / LONS LE SAUNIER / LOUHANS CUISEAUX 2 / ORNANS / CHAMPAGNOLE / A.S. ST APOLLINAIRE / UF MACONNAIS 2 / USC DIJON / CCS VAL D'AMOUR MONT SOUS VAUDREY

POULE C : AUDINCOURT / BAUMES LES DAMES / BELFORT SUD / RACING BESANCON 2 / FC 4 RIVIERES / GRANDVILLARS FC / JURA DOLOIS 2 / FC ISLE SUR LE DOUBS / MORTEAU MONTLEBON / FC NOIDANAIS / ST VIT / VALDAHON VERCEL

Prenant acte de la décision de la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux en date du 28 août 2023, le Conseil d'Administration valide à l'unanimité la composition des groupes ci-dessous.

Les groupes modifiés sont donc les suivants :

POULE A : AJ AUXERRE 3 / AS BEAUNE / CHALON FC / MONTCEAU FC / SENS FC / FONTAINE LES DIJON FC / GARCHIZY AS / FC GUEUGNON 2 / IS-SELONGEY 2 / QUETIGNY AS / ST SERNIN US / STADE AUXERRE

POULE B : BRESSE JURA / FAUVERNEY / JURA LACS / JURA SUD 2 / LONS LE SAUNIER / LOUHANS CUISEAUX 2 / ORNANS / CHAMPAGNOLE / A.S. ST APOLLINAIRE / UF MACONNAIS 2 / USC DIJON / CCS VAL D'AMOUR MONT SOUS VAUDREY

POULE C : AUDINCOURT / BAUMES LES DAMES / BELFORT SUD / RACING BESANCON 2 / FC 4 RIVIERES / GRANDVILLARS FC / JURA DOLOIS 2 / FC ISLE SUR LE DOUBS / MORTEAU MONTLEBON / FC NOIDANAIS / ST VIT / VALDAHON VERCEL / **A.S. PERROUSIENNE**

Par conséquent :

- Il y aura une descente supplémentaire dans ce groupe C à la fin de la saison 2023-2024.
- Le groupe C de Régional 2 ne comprendra que 11 équipes. Les équipes qui devaient rencontrer l'AS PERROUSIENNE seront exemptes lors de cette journée.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission fédérale des règlements et contentieux de la F.F.F. (juridique@fff.fr) dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions des articles 188 et suivants des Règlements Généraux de la F.F.F.

2 - CALENDRIER « R1 HERBELIN » - SAISON 2023-24

A la suite de la modification apportée au point 1 du présent procès-verbal, et sur proposition de la Commission Sportive Régionale, le Conseil d'Administration valide à l'unanimité le calendrier du groupe à 13 de la R1 Herbelin tel que présenté dans l'ANNEXE 1.

Le Président,

Le Secrétaire Général

Daniel FONTENIAUD

Jean-Marie COPPI